

Rôle du parent délégué

- **Siéger au conseil d'école**
(composé de représentant.e.s de la mairie, des enseignant.e.s, de la directrice de l'école de Sergy et des parents délégués).
- **Faciliter les relations** entre le corps enseignant, la mairie et les parents.
- **Transmettre à la mairie et à l'équipe enseignante les questions** liées au fonctionnement de l'école, du périscolaire et de la cantine.
- **Jouer un rôle de médiateur** à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.
- **S'engager à respecter la confidentialité des informations.**

Contact : parents.delegues.sergy@gmail.com